

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Title - Sujet Mobile Shredding Service	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-14X032/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client DND	Date 2014-06-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-102-9023	
File No. - N° de dossier WPG-3-36191 (102)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-03	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wiebe, Dallas	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg102
Telephone No. - N° de téléphone (204) 984-4671 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification no 002 est déclenchée pour fournir des réponses aux questions posées au cours de la période d'appel d'offres:

Questions:

A. Une question a été soulevée relativement à la page25:

3. Normes de destruction

3.1 Normes de destruction des documents

3.2 Normes de destruction des médias magnétiques

3.3 Normes de destruction des textiles

-RÉPONSE- L'équipement employé doit déchiqueter les articles selon les dimensions requises (Protégé A – bandes d'une largeur maximale de 10mm, n'importe quelle longueur; Protégé B – destruction en gros seulement – bandes d'une largeur maximale de 6mm et d'une longueur maximale de 50mm). Si des documents Protégé A et Protégé B doivent être détruits en même temps, la taille des bandes doit être conforme aux exigences pour les documents cotés Protégé B.

3.5 Normes de destruction des supports magnétiques

S'appliquent aux articles suivants:

o Disques durs

o Disquettes

o Bandes magnétiques (cassettes DAT, bandes de sauvegarde, films en bobine, cassettes audio, cassettes VHS, cassettes Beta, etc.)

o Cartes à bande magnétique

Normes de destruction par déchiquetage, désintégration et meulage

Articles cotés Sans classification, Protégé A, Protégé B

Disques: au moins trois pièces ayant chacune une surface de moins de 580mm² (p. ex. 3po x 3po).

*Ruban magnétique **:* pièces d'une longueur de moins de 50mm (2po).

Cartes à bande magnétique: pièces ayant une surface de moins de 160mm² (p. ex. 1/2po x 1/2po).

3.6 Normes de destruction des supports optiques

S'appliquent aux articles suivants:

o CD

o DVD

Normes de destruction par déchiquetage, désintégration et meulage

Articles cotés Sans classification, Protégé A, Protégé B

CD seulement: meuler la surface du disque pour enlever la couche de données colorée; CD et DVD: déchiqueter en petites pièces ayant une surface de moins de 160mm² (p. ex. 1/2po x 1/2po).

3.7 Normes de destruction des dispositifs de stockage miniatures et des assistants numériques personnels

S'appliquent aux articles suivants: clés USB, dispositifs portatifs contenant des puces de stockage à semi-conducteurs (y compris les puces de stockage Flash EEPROM employées dans les appareils BlackBerry et autres assistants numériques personnels) et lecteurs de disques miniatures avec plateau de verre.

Normes de destruction par déchiquetage, désintégration et meulage

Articles cotés Sans classification, Protégé A, Protégé B

Lecteurs miniatures et dispositifs Flash EEPROM:

- réduire le dispositif en pièces ayant une surface de moins de 160mm² (p. ex. 1/2po x 1/2po).

B. Les supports doivent-ils être détruits sur place?

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-14X032/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

WPG-3-36191

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

*-RÉPONSE- Tous les renseignements/articles DOIVENT être détruits dans les installations du MDN; le personnel de l'entrepreneur ne peut **en aucune circonstance** être autorisé à retirer des supports contenant des renseignements délicats des installations du MDN tant que ces supports n'ont pas été complètement détruits.*

C. Spécifications relatives au déchetage: Nous recevons des DP variées relatives au déchetage et elles font référence à des spécifications de normes nombreuses et contradictoires.

-RÉPONSE- L'équipement employé doit déchetager les articles selon les dimensions requises (Protégé A – bandes d'une largeur maximale de 10mm, n'importe quelle longueur; Protégé B – destruction en gros seulement – bandes d'une largeur maximale de 6mm et d'une longueur maximale de 50mm). Si des documents Protégé A et Protégé B doivent être détruits en même temps, la taille des bandes doit être conforme aux exigences pour les documents cotés Protégé B.